

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

VENDREDI 14 MARS 2008 A 19 HEURES

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique.

Etaient présents :

M.M Joël BOUCHEZ, Alain PLAUT, René BEGHIN, MME Carole DURCHON, MME LEHOUGAIS Josette, MM Guy DE BRUYN, Daniel CHARPENTIER, MME Ghislaine FABRIS, M Franck FOURMENT, MMES Stéphanie KAYSER, Aurore COURRECH, MM Olivier LESUEUR, Hervé MOREL, Michel PAILLARD, MME Valérie TOMADA.

Formant la majorité des membres en exercice

MME LEHOUGAIS Josette, Conseillère Municipale, a été élue Secrétaire.

1- Installation du Conseil Municipal

Suite à l'élection du 9 mars 2008, monsieur FAIVRE souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et dit sa satisfaction de passer le flambeau à la liste de monsieur BOUCHEZ.

Il procède à l'appel nominal et à la lecture des résultats constatés aux procès verbaux des élections et déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------|
| 1. Monsieur Joël BOUCHEZ | qui a obtenu 388 voix |
| 2. Monsieur Alain PLAUT | qui a obtenu 403 voix |
| 3. Monsieur René BEGHIN | qui a obtenu 400 voix |
| 4. Madame Carole DURCHON | qui a obtenu 405 voix |
| 5. Madame Josette LEHOUGAIS | qui a obtenu 399 voix |
| 6. Monsieur Guy DE BRUYN | qui a obtenu 400 voix |
| 7. Monsieur Daniel CHARPENTIER | qui a obtenu 406 voix |
| 8. Madame Ghislaine FABRIS | qui a obtenu 406 voix |
| 9. Monsieur Franck FOURMENT | qui a obtenu 406 voix |
| 10. Madame Stéphanie KAYSER | qui a obtenu 406 voix |
| 11. Madame Aurore COURRECH | qui a obtenu 406 voix |
| 12. Monsieur Olivier LESUEUR | qui a obtenu 406 voix |
| 13. Monsieur Hervé MOREL | qui a obtenu 406 voix |
| 14. Monsieur Michel PAILLARD | qui a obtenu 398 voix |
| 15. Madame Valérie TOMADA | qui a obtenu 405 voix |

Ayant procédé à l'installation du nouveau conseil municipal, monsieur FAIVRE fait une allocution dont le texte intégral est reproduit ci-après :

« Je viens de vous donner les résultats des élections municipales du 09 mars dernier. Je tiens à vous féliciter pour votre brillante victoire large et sans équivoque. Pour ma part le résultat de ce scrutin, au vu du déroulement de la campagne et de l'analyse des différents tracts distribués, ne faisait au doute.

D'un côté, une équipe, la votre, composées en majorité de personnes ayant participé pendant de nombreuses années à la vie communale ou associative, avec un programme clair, précis et réalisable.

De l'autre côté, 15 illustres inconnus qui n'avaient comme programme qu'une critique acerbe, excessive et mensongère. A part cela rien. Ou plutôt si rencontrer, dialoguer, échanger, écouter tout un programme. Avec cela on va loin.

Les Moursiennes et les Moursiens ne pouvaient pas voter autrement. D'ailleurs, j'ai donné à JOEL bien avant le vote, la fourchette dans laquelle se situerait la liste d'opposition qui était entre 30 et 35 % des voix. C'est exactement ce qui s'est passé. Cette certitude découlait de l'expérience (5 élections municipales) celle de 2008 me paraissant la plus facile, et de la connaissance de la population. Les Moursiens ne se laissent pas abuser aussi facilement. Ils ont voté intelligemment conscient de la qualité du travail effectué et désireux de ne pas changer un mode de gestion communal qui leur sied tout à fait.

Je vous laisse imaginer ma terrible déception si j'avais dû déposer les clés de la maison commune dans les mains inexpérimentées de personnes qui, depuis 18 ans ou plus, n'ont jamais, de près ou de loin, touché à la chose publique ou à la vie associative. D'aucuns disent qu'une commune se gère comme une entreprise. C'est vrai si l'on pense que pour se constituer des réserves il faut des années voire des décennies mais que pour les manger ou les dilapidées quelques mois suffisent au pire quelques années. Mais il existe une différence fondamentale, une gestion communale n'est pas faite pour défendre des intérêts particuliers mais l'intérêt général. Pour vous qui commencez aujourd'hui votre fonction d' élu local vous devrez toujours garder à l'esprit cette notion « d'Intérêt Général » qui doit guider votre action.

Heureusement le scénario catastrophe ne s'est pas produit et je suis heureux JOEL de te passer le flambeau. Je sais que ton expérience de trois mandats successifs donc ta connaissance de tous les dossiers, ta compétence et ta force de travail te permettront de mener à bien sans difficulté les engagements que vous avez pris lors de cette campagne. Je te transmets donc les clés de la maison commune en ma possession avec plaisir et une très grande sérénité.

Je vous souhaite à toutes et à tous bon courage et bonne chance à l'orée de cette nouvelle tranche de vie de notre commune »

VIVE MOURS, VIVE LA REPUBLIQUE, VIVE LA FRANCE

Après avoir félicité les nouveaux élus, monsieur FAIVRE passe la présidence à monsieur René BEGHIN, le doyen d'âge du conseil

2 - Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur René BEGHIN prend la présidence et invite le Conseil à désigner un secrétaire de séance.

Le Conseil à l'unanimité choisit pour secrétaire **Madame Josette LEHOUGAIS**

3 - Appel à candidature et Election du Maire

Monsieur BEGHIN, donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et invite les candidats à la fonction de **Maire** à se déclarer.

Monsieur Joël BOUCHEZ se déclare candidat.

Monsieur BEGHIN invite le Conseil à procéder à l'élection du Maire à bulletin secret et demande que chaque conseiller, à l'appel de son nom, lui remette « fermé » son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Au terme du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
(à déduire les bulletins litigieux, le cas échéant) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur Joël BOUCHEZ, ayant obtenu 14 voix au premier tour de scrutin, soit plus que la majorité absolue, est proclamé Maire et est immédiatement installé.

Monsieur Joël BOUCHEZ remercie les Moursiens qui ont voté à 64% pour sa liste qui représente tous les quartiers de Mours et précise que Mours forme un seul village et qu'il convient d'en parler comme une unité.

Merci à mes colistiers pour votre confiance et votre présence sur la liste, du temps que vous acceptez de consacrer à la vie de la commune.
Je vous félicite, car sans vous je n'aurai pas gagné.

Monsieur BEGHIN félicite madame BOUCHEZ qui depuis de nombreuses années soutient son époux et accepte qu'il consacre du temps à la vie de la commune.

5- Détermination du nombre d'Adjoint

Monsieur BOUCHEZ en sa qualité de Maire, indique que l'article L.2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans chaque commune, il doit y avoir un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal.

L'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que c'est le Conseil Municipal qui détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal. Concernant MOURS, l'effectif du Conseil étant de 15 membres, il ne peut donc y avoir plus de **4 Adjoints**. ($15 \times 30\% = 4.5$)

Sous la présidence de monsieur Joël BOUCHEZ, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'arrêter le nombre d'Adjoints à **3**.

4. Appel à candidature et Elections des Adjoints

Monsieur le Maire invite les candidats à la fonction de **premier adjoint** à se déclarer. Monsieur PLAUT se déclare candidat.

Monsieur le Maire invite le Conseil à procéder à l'élection du 1^{er} Adjoint à bulletin secret et demande à chaque candidat de lui remettre « fermé » son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Au terme du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
(à déduire les bulletins litigieux, le cas échéant) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur Alain PLAUT ayant obtenu 14 voix au premier tour de scrutin, soit plus que la majorité absolue, est proclamé 1^{er} Adjoint et est immédiatement installé

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de monsieur BOUCHEZ, Maire, à l'appel à candidature et l'élection du **deuxième adjoint**.

Monsieur René BEGHIN se déclare candidat

Au terme du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
(à déduire les bulletins litigieux, le cas échéant) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Monsieur René BEGHIN ayant obtenu 14 voix au premier tour de scrutin, soit plus que la majorité absolue, est proclamé 2ème Adjoint et est immédiatement installé

Il est procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de monsieur BOUCHEZ, Maire, à l'appel à candidature et l'élection du **troisième adjoint**.
Madame Carole DURCHON se déclare candidate.

Au terme du scrutin, le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	15
(à déduire les bulletins litigieux, le cas échéant) :	0
Nombre de suffrages exprimés :	15
Majorité absolue :	8

Madame Carole DURCHON ayant obtenu 14 voix au premier tour de scrutin, soit plus que la majorité absolue, est proclamée 3ème Adjointe et est immédiatement installée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Maire informe le conseil de la réalisation et de la diffusion sur le site et les panneaux d'affichage d'un plan de circulation concernant les travaux de mise en place d'un pont rail qui nécessite à différentes dates la fermeture temporaire des passages à niveau de Mours et de Nointel.

Il précise que la circulation des bus et en particulier ceux qui assurent le transport scolaire est maintenue aux mêmes horaires. De légers retards peuvent avoir lieu à l'arrivée au collège et au lycée mais les établissements ont été prévenus par le transporteur KEOLIS.

Monsieur Franck FOURMENT indique que les deux cheminées de la centrale EDF de Champagne sur Oise seront démontées en octobre 2008, le démantèlement devant se poursuivre en 2009.

La séance est levée à 19 h 50.

Le Maire,

Joël BOUCHEZ